

n° 101  
juin 2010

SNUipp  
isère

# echos des cours



SNUipp - FSU

Dispensé de timbrage

GRENOBLE CTC

# P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE



DÉPOSÉ LE 11/06/2010

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>

## LA MÊME POLITIQUE, EN PIRE !

L'année scolaire s'achève. Pour tous, enseignants, élèves, parents, c'est un moment important. Bilans, projets, préparation de la rentrée prochaine sont à l'ordre du jour... mais que d'incertitudes pour tous....

Pour les personnels, le mouvement, qui n'en est plus un, de plus en plus opaque et inéquitable, a généré rancœurs, insatisfactions et colères. La casse des cadres collectifs pousse au repli sur soi et à la recherche de solutions de plus en plus individuelles pour obtenir un poste qui permette de concilier un tant soit peu la vie personnelle et la vie professionnelle. Elle plonge les collègues « maintenus » sur leur poste dans des situations ingérables pour certains et enlève toute perspective de changement et de mobilité, pourtant essentielle à notre métier d'enseignant (voir notre dossier spécial mouvement 2010).

Dans les écoles, l'arrivée de stagiaires non formés (devant être pris en charge par les titulaires en poste !), avec la pleine responsabilité d'une classe à l'année est un élément nouveau à prendre en compte pour organiser les classes, en plus des effectifs qui explosent, des jonglages avec les doubles niveaux... (p. 17)

En cette fin d'année, des « fuites » nous informent des directives ministérielles aux recteurs, avec en vue : la hausse du nombre d'élèves par classes, la fin des RASED, l'arrêt de la scolarisation des plus jeunes, la remise en cause et la précarisation du remplacement...

Dans l'éducation comme pour l'ensemble des services publics, c'est la logique comptable au service d'une politique libérale qui l'emporte. « On » compte les enfants, mais « on » ne les prend pas en compte. Pas plus que les conditions de travail des enseignants. On est bien loin d'une

quelconque ambition pour l'école publique et pour l'avenir des élèves. (p. 4)

D'autres propos entendus ici ou là dans les médias, remettent en question l'augmentation mirobolante de 0,5% pour les fonctionnaires pourtant prévue et signée pour le mois de juillet. À quand la baisse de nos salaires comme dans certains autres pays européens, dont on cite en exemple les plans de rigueur ?

Et nos retraites ? Gagnées de hautes luttes par des décennies de mobilisation, le gouvernement s'apprête aux heures chaudes de l'été, et en comptant sur le foot et le Tour de France pour détourner l'attention, à y donner un nouveau coup de sabre. Une fois dégradées, elles seront livrées aux banques et autres fonds de pensions qui attendent avec impatience cette manne financière. (p. 3).

Résultats : des conditions de travail dégradées, une souffrance de plus en plus visible, des classes surchargées, les élèves abandonnés à leurs difficultés (pas grave, on supprimera les allocs et on installera le couvre feu), des perspectives de carrière mises à mal, du travail en plus et plus longtemps, du salaire en moins et une retraite qui, comme l'horizon, s'éloigne peu à peu...

En cette veille de vacances, l'impression de dire les mêmes choses mais toujours en pire !

**C'est une stratégie bien rôdée : faire croire qu'aucun autre choix n'est possible que ceux imposés par les marchés financiers, le FMI, la Commission européenne et le gouvernement.**

**Pourtant, nous l'avons vu le 27 mai, le gouvernement guette le nombre de grévistes et**

**des manifestants. Ne rien lâcher, ne pas laisser retomber la pression. Rappelons-nous du « Juppéthon » de 1995... !**

**Une nouvelle journée d'action est prévue pour le 24 juin. À nous de renforcer les mobilisations et d'imposer d'autres choix, des choix de solidarité et de partage des richesses. Ne les laissons pas passer un été tranquille ! Et rendez-vous à la rentrée !**

*Gabrielle Beyler*

*A l'heure où nous mettons sous presse (le 2 juin), nous ne connaissons pas encore les modalités de la journée de mobilisation du 24 juin.*

*Vous trouverez des informations plus précises sur notre site et dans nos courriers électroniques.*

## SOMMAIRE

Manif du 27 mai .....	2
Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin .....	3
Budget 2011, toujours moins pour les élèves .....	4
CTP fin juin .....	5
SNUipp, le temps des congrès .....	5
Dossier spécial Mouvement 2010 ..	6 à 15
Stage syndical d'Avril .....	16
Pas une seule chaise vide dans nos classes .....	16
Mise à mort de la formation initiale ..	17
Mais que fait la directrice ? .....	18
Enquête carte scolaire .....	19
Bulletin d'adhésion .....	20

Pour l'emploi, les salaires, les retraites, nous sommes 1 000 000 en France ce 27 mai 2010 !

Nous sommes 25 000 à Grenoble !

Dont 3 000 enseignants !

2 000 à Bourgoin-Jallieu !

600 à Vienne !

800 à Roussillon !

Ensemble aussi pour l'École Publique !!!

*Les jeunes dans la galère, les adultes précaires, les vieux dans la misère, on n'en veut pas de cette société-là !*

*La retraite à 60 ans, on s'est battus pour la gagner, on se battra pour la garder !*

Oui, nous aimons l'École Publique Laïque.  
Oui, nous nous mobilisons pour ses valeurs.  
Oui, nous résistons à sa destruction.  
Malgré la répression.

Et pourtant, chaque jour une vacherie nous tombe dessus, on est asphyxiés !!! Et c'est le but de la manœuvre !

Ni la résignation !  
Ni l'individualisme !

Et pourtant beaucoup de collègues sont découragés !!! On a tous le nez dans le guidon ...!

Renforçons la prise de conscience dans les écoles...

... renforçons la réflexion politique dans les écoles...

... et autour de l'école.

# Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, le 31 mai 2010

## Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- La remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- La reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- La question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- La situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salariés. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'al-

longement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'inter-syndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salariés que leur intervention est indispensable.

Elles décident et appellent les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.



## Appel de la FSU :

Dans un contexte de crise qui inquiète et menace l'ensemble des salariés, des chômeurs et des jeunes, devant les choix, distillés d'annonces en contre annonces, du gouvernement qui s'obstine à retarder le moment de réelles concertations sur l'avenir du système de retraites, la forte participation aux grèves et dans toutes les manifesta-

tions, avec 1 million de participants, a montré la détermination des salariés du public et du privé à bloquer des choix injustes et inefficaces.

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite, annoncé par le Ministre du travail, est inacceptable ! Non seulement il ne répond pas à la question de savoir comment pérenniser notre système des retraites par répartition mais il serait de plus une mesure profondément injuste et inégalitaire pour nombre de salariés. Et le gouvernement ne prévoit aucune politique favorisant l'emploi ni améliorant le pouvoir d'achat qui sont pourtant des clés essentielles pour le financement des retraites. L'annonce de la participation des hauts revenus à ce financement demeure bien symbolique...

La FSU réaffirme avec force qu'il n'est pas acceptable de faire peser sur les seuls salariés le financement du système de retraites ! Alors que le gouvernement refuse de renoncer aux suppressions d'emplois dans la Fonction publique et diminue les investissements publics - autant de mesures qui auront de graves conséquences pour tous les usagers comme sur le financement des retraites - la FSU demande fermement au Ministre du travail de faire toute la lumière sur ses intentions en matière « d'harmonisation entre le public et le privé ».

La FSU n'acceptera aucune nouvelle dégradation de la situation des fonctionnaires et des agents publics.

Elle continuera à maintenir la pression durant toute la période d'élaboration du projet de réforme pour les retraites par le gouvernement afin de peser sur les choix à venir.

Bernadette Groison, Secrétaire nationale de la FSU

**Plus d'informations sur cette journée seront envoyées par lettre électronique et sur notre site : <http://38.snuipp.fr>**

# BUDGET 2011 :

## TOUJOURS PLUS DANS UNE «LOGIQUE COMPTABLE», TOUJOURS MOINS POUR LES ÉLÈVES

**Communiqué de presse du SNUipp,  
Paris le 30 mai 2010**

Nicolas Sarkozy : champion de l'« absentéisme » des enseignants à l'école !

Alors que la Cour des comptes vient de dénoncer l'insuffisance du pourcentage du PIB consacré à l'école primaire et d'indiquer que le nombre d'élèves poursuit son augmentation, le ministre demande, dans un document interne adressé aux recteurs d'académie en vue de la préparation de la rentrée 2011, l'examen et le chiffrage d'hypothèses inacceptables et insupportables pour l'avenir des élèves.

La volonté affichée de « ne pas dégrader les performances globales » ne se révèle être qu'un vœux pieux lorsque l'on étudie une à une la poursuite des mesures engagées et les décisions nouvelles. Il s'agit au contraire avec le schéma d'emploi 2011-2013 d'une véritable hémorragie d'emplois envisagée dans les écoles élémentaires et maternelles qui n'a qu'un but : ne pas remplacer un enseignant sur deux partant en retraite.

Développer l'enseignement des langues vivantes ? Le ministère propose la suppression d'un millier de postes d'assistants étrangers.

Faire bénéficier à tous les élèves qui en ont besoin de l'intervention d'un RASED ? Le ministère propose de ne recruter aucun

maître G, aucun psychologue scolaire et un minimum de postes E.

La réforme de la formation des enseignants est marquée par un affaiblissement sans précédent de la formation professionnelle ? Le ministère considère la formation continue comme la « principale variable d'ajustement » et demande l'organisation de la formation continue en dehors du temps de travail ou pendant les vacances scolaires!

Les classes sont plus chargées en France que dans les autres pays européens ? Le ministre demande aux recteurs de travailler sur une hypothèse d'une remontée du nombre moyen d'élèves par classe qui se traduirait par la suppression de 6000 à 7000 postes !

La loi prévoit la possibilité d'une scolarisation des deux ans notamment dans les zones d'Education Prioritaires ? Le ministère demande une nouvelle baisse du nombre de places en maternelle en ne tenant pas compte du nombre de moins de trois ans y compris en Zone d'Education Prioritaire !

Le nombre d'enseignants est insuffisant pour effectuer les remplaçants d'ensei-

gnants en congé de maladie ou de maternité ? Le ministre prévoit de faire appel à des vacataires non formés !

Ces mesures, si elles se confirmaient, se traduiraient par des milliers d'enseignants des écoles manquant devant les élèves lors des rentrées 2011, 2012 et 2013. Le président de la république veut-il devenir le champion de « l'absentéisme » des enseignants dans les écoles ?

Le SNUipp demande au ministre de l'Education Nationale de rendre publiques les mesures envisagées : en effet l'école est le bien de tous et l'organisation de la rentrée 2011 doit s'effectuer dans la transparence. Enseignants, parents, élus et citoyens doivent pouvoir connaître les conséquences des décisions prises en matière budgétaire.

Le SNUipp rappelle qu'il demande l'abandon du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part en retraite. Dès le mois de juin, il appelle les enseignants des écoles à participer aux initiatives qui seront décidées en faveur de l'emploi. Il proposera à toutes les organisations et associations partenaires de tenir une initiative d'ampleur nationale en faveur de l'école.

**Plus d'informations sur notre site :  
<http://38.snuipp.fr>**



# CARTE SCOLAIRE 2010, SUITE ... LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE (OUVERTURES ET FERMETURES DE CLASSES) EST PRÉVU LE JEUDI 24 JUIN.

Dans le contexte actuel de réduction de l'emploi public, (voir le communiqué ci-dessus), ce CTPD s'annonce encore très difficile pour nos écoles et les conditions de scolarisation des élèves.

Notre département est toujours un des derniers au niveau de son taux d'encadrement (P/E, nombre d'emplois publics 1<sup>er</sup> degré/nombre d'élèves dans le public)

Pensez à nous faire parvenir le plus vite possible l'enquête carte scolaire (dans ce bulletin p. 19) avec les besoins d'interventions du RASED ou tout autre élément qui vous semble essentiel. Nous

contactons toutes les écoles concernées par le CTP, mais pour être efficace, l'enquête est primordiale. (Nous sommes tous, comme vous, dans nos classes au quotidien...)

Cette enquête peut être remplie par la directrice ou le directeur ou un adjoint.

Agissons ensemble, collectivement, pour défendre l'école publique, la réussite de tous les élèves et nos conditions de travail.

*Pour les délégués au CTPD,  
Pascal André*



## SNUIPP, LE TEMPS DES CONGRÈS...

Le 20 mai dernier se tenait le congrès départemental du SNUipp Isère, préparatoire au congrès national du SNUipp qui aura lieu du 14 au 18 juin à Brive la Gaillarde. C'était un temps fort et constructif pour notre section, avec des échanges nombreux et réfléchis, des débats nourris et fructueux.

Encore merci à toutes celles et tous ceux qui y ont participé !

En Isère, nous avons travaillé autour de quelques thèmes sur lesquels nous bataillons ferme depuis longtemps ou qui nous tiennent à cœur : la formation des maîtres, les conditions de travail et le rôle des délégués du personnel, l'évolution du métier (évaluations, gestion de l'école, Base Elèves...), l'ASH, le rôle de notre syndicat et la réaffirmation de ses valeurs de transformation de la société, la place des femmes dans le fonction-

nement du syndicat. Chacun de ces sujets s'inscrivait dans un ou plusieurs des trois thèmes qui seront débattus à Brive.

Une délégation de cinq personnes représentera notre département du 14 au 18 juin au Congrès national. Elles porteront et défendront les amendements aux textes préparatoires adoptés lors de notre congrès de mai, comme le feront les représentants des autres sections.

A l'issue des débats, le SNUipp aura déterminé ses orientations pour les trois ans à venir.

*Catherine BLANC-LANAUTE*



# UN MOUVEMENT QUI N'EN EST PLUS UN !

Vous trouverez dans ce dossier spécial, l'ensemble des résultats, que nous envoyons dans toutes les écoles et aux syndiqués.

Les collègues restés sans postes seront affectés au moment de la phase d'ajustement prévue le 21 juin. Le SNUipp réclame la publication des postes restés vacants à l'issue de ce mouvement et la possibilité de reformuler des vœux.

Ce n'est pas ce qu'a décidé l'IA : les vœux seront réactivés pour la seconde phase.

Vous trouverez ci-dessous, un premier bilan. Il faut absolument revenir sur les règles du mouvement décidées l'année dernière. Cela demande la mobilisation de l'ensemble des écoles et des collègues, nous sommes toutes et tous concernés une année ou l'autre par un changement d'affectation. Dès la rentrée, il nous faudra nous mobiliser pour obtenir une révision complète des règles du mouvement en Isère.

## Déclaration préalable du SNUipp-FSU

Madame l'Inspectrice d'académie, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission administrative paritaire,

Tout d'abord quelques chiffres pour comprendre les effets des nouvelles règles mises en place en 2009.

En 2008, avec les « anciennes règles » : 2609 participants au mouvement, 870 restés sans poste à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase (soit 32 %)

En 2009 : nouvelles règles : 2500 participants, 744 sans poste (29%)

En 2010 : 2409 participants : 786 sans poste (32,6%) retour à la case départ. Vous nous opposerez que le mouvement n'est pas terminé.

Nous vous rappelons que les personnels qui vont être nommés dans la phase complémentaire le seront sur des postes qu'ils n'ont pas demandés ou sur des vœux imposés.

Nous n'appelons pas cela « satisfaction des vœux ».

Le nombre de personnes ayant obtenu une mutation :

2008 : 1207, soit 46%

2009 : 1170 soit 46,8%

2010 : 714, soit 29,6%

sachant que parmi ces nominations, il y a 148 affectations sur vœux sur zone, c'est à dire des vœux contraints et des affectations sur postes non demandés en vœux précis.

566 collègues seulement, soit moins du quart des participants, ont obtenu un vœux précis, alors qu'ils étaient 1207 (soit près de la moitié des participants) en 2008.

Et même dans ces conditions, avec les vœux contraints, ce sont 17% de collè-

gues en moins, par rapport à 2008, qui ont obtenu une mutation.

Mais, cette année, ce qui est encore plus flagrant, c'est le nombre de collègues maintenus sur leur poste. La situation est criante : de 20% en 2008 (532 collègues), on passe à 37,7% (909 collègues) qui souhaitent changer de poste et qui ne pourront le faire. Nous ne sommes pas étonnés puisque nous vous avons fait part de nos inquiétudes depuis des mois.

La réalité de ce mouvement nous saute maintenant aux yeux :

- Des barèmes en très forte augmentation, dans certains cas, des postes inaccessibles sans bonification, laissant nos collègues totalement déconcertés, et fermant toute perspective de changement dans un proche voire lointain avenir.

- Des nominations imposées et totalement injustes et opaques vu les modalités d'affectation des vœux sur zones.

- Des éloignements de domicile de plus en plus grands avec des situations familiales ou de santé qui se dégradent.

- Le passage à la trappe de la prise en compte de l'ancienneté générale des services.

- Le recours en augmentation des demandes de prise en compte de situations médicales ou sociales.

- L'incompréhension des collègues arrivant dans le département, découvrant une situation totalement incongrue : se retrouver sans poste avec 20 points d'ancienneté.

Par les décisions que vous avez prises et qui bouleversent les règles d'affectation, vous êtes en train de créer une

situation qui va devenir explosive à court terme dans les écoles.

Nous en voulons pour preuve les 909 collègues maintenus sur leur poste. Pour certains d'entre eux, il est essentiel de changer d'école pour des questions d'ordre relationnel, (et cela est préférable plutôt que d'attendre une dégradation des situations). Pour beaucoup d'entre nous, le changement est indispensable à la pratique de notre métier. De plus bloquer toute perspective professionnelle à des centaines de personnes crée des situations de stress et de désespérance qui vont se multiplier et qu'il va vous falloir gérer rapidement.

C'est la qualité de l'enseignement dans nos écoles qui est remise en cause par la dégradation des conditions de travail des personnes. Que ce soit dans le terme « mouvement » ou dans celui de « mobilité », il y a la notion de changement d'affectation. Vous avez installé en Isère une situation de « non mouvement » et d'« immobilité ». Nous ne l'acceptons pas.

Nous vous demandons de revenir à des règles plus justes, à un fonctionnement transparent où chacun saura qu'il a été traité avec équité et qu'il aura des perspectives. Nous vous demandons donc de revenir à un barème équitable et d'abandonner l'obligation de faire des vœux sur zones. Nous demandons une saisie pour la phase complémentaire dès cette année et que personne ne soit nommé à titre définitif dans cette phase afin de ne pas aggraver encore la situation dans le département.

# COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE DU 18 MAI 2010

## Mouvement des personnels

On constate depuis la mise en place des nouvelles règles du mouvement que le pourcentage de personnes supplémentaires maintenues sur leur poste est très important : par rapport à l'année dernière, 37% de collègues en plus parmi ceux qui avaient demandé à quitter leur poste ne pourront le faire. Ces nouvelles règles n'ont pas permis de réduire le pourcentage de collègues sans poste. 30% seulement des participants ont obtenu leur mutation. C'est une réduction flagrante du droit à la mobilité, ce que n'accepte pas le SNUipp dont vous lirez la déclaration faite en CAPD.

	participants	mutés	%	maintenus	%	sans postes	%
2008	2609	1207	46	532	20,4	870	32
2009	2500	1170	46,8	586	23,44	744	29
2010	2409	714	29,6	909	37,7	786	32,6

97 postes avaient été réservés aux nouveaux collègues stagiaires, issus du concours niveau master  
26 de ces postes ont été attribués à des collègues ayant une mesure de carte scolaire ou une priorité médico-sociale ou suite à un retour de congé parental. 44 postes devront être dégagés pour les stagiaires dans la seconde phase du mouvement  
Lors des permutations informatisées inter départemental, l'Isère a accueilli plus de collègues qu'elle n'en a laissé partir. Au total 123 collègues sont surnuméraires à la date d'aujourd'hui.  
Postes de co-enseignants : il reste deux postes non pourvus à l'issue de la première phase du mouvement.

***Les collègues restés sans poste à l'issue de cette première phase, seront affectés lors du groupe de travail du 21 juin sur les postes restants.***

***Il n'y aura pas de publication de listes de postes vacants ni de nouvelle saisie de vœux, malgré la demande du SNUipp, ce sont les vœux effectués pour la première phase qui seront « réactivés ».***

## Disponibilités

Toutes les demandes de disponibilité qu'elles soient de droit (78) ou sur autorisation (67) ont été accordées.

## Mi-temps annualisé

13 binômes ont été satisfaits. Dans la majorité des cas, les appariements sont fait par l'administration entre un collègue à titre définitif et un collègue sans affectation sur l'école du titulaire. Deux demandes n'ont pas pu être satisfaites. Cette année, exceptionnellement, deux demandes de titulaires remplaçants ont été acceptées. Le SNUipp s'en félicite

## Liste d'aptitude professeurs des écoles

38 candidatures ont été posées pour 49 possibilités. Toutes ont été acceptées.

## Congés de formation

16 collègues ont fait une demande de congé formation. 14 collègues ont obtenu leur départ, et 2 ont été classés en liste supplémentaire. Le nombre de demandes est en baisse. On comptait 20 demandes en 2009 et 38 en 2008.

Le départ en formation signifie dans le département de l'Isère une perte de son poste. Dans le contexte actuel du mouvement, cela a sans aucun doute freiné certains collègues, tout comme la réduction de revenu que le départ en congé formation entraîne.

## Passage à la hors classe

78 promotions étaient possibles cette année. Ces promotions se font uniquement au barème (2 fois l'échelon + la note)

Le dernier passage s'est fait avec un barème de 41.300.

16 collègues promus sont susceptibles de partir en retraite. Ils peuvent choisir de renoncer à partir cette année en acceptant un poste provisoire. En fonction du nombre de collègues partant effectivement en retraite, les collègues suivants sur la liste pourront être promus.

## Allègement de service

Ce dispositif permet à des collègues à la suite d'un congé longue maladie de reprendre progressivement leur emploi. Il restait 6 possibilités d'allègement qui ont été attribuées.

# POSTES À PROFIL, QU'EST CE QUE C'EST ?

Depuis quelques années se multiplient les postes pourvus hors règles générales après entretien et validation de la candidature par l'IA

Quels sont ces postes à profil ?

Dans le cadre des postes spécialisés :

- les référents de scolarisation
- les enseignants des maisons d'arrêtés et des centres éducatifs fermés
- les enseignants en classe relais
- le Codase
- les ITEP

Dans le cadre de postes particuliers :

- les conseillers pédagogiques
- les EMALA
- les animateurs sciences, personnes ressources langues vivantes, animateurs TICE
- les postes dans le cadre de la politique de la ville
- les co-enseignants
- les enseignants en dispositif passerelle
- les directions avec classes à horaires aménagés.

Ces postes à profil existent aussi et se développent surtout dans l'ensei-

gnement «ordinaire». Ils ont d'abord concerné quelques directions. Leur nombre ne cesse de s'accroître.

C'est ainsi que des postes de direction ont été étiquetés comme à profil sans que les collègues de l'école concernée n'en comprennent les raisons (une école de Fontaine l'année dernière).

On se rappellera également le scandale occasionné l'année dernière par le profilage de l'école des Moines à Saint Quentin Fallavier. Cela avait fait le buzz sur le net et l'IA avait dû dans l'urgence retirer cette page de son site.

Il y a cette année 33 écoles dont le poste de direction a été pourvu après entretien.

Dans les écoles du RAR (Réseau ambition réussite, Villeneuve de Grenoble, 6 écoles) et dans deux autres écoles, ce sont tous les postes d'adjoint qui sont pourvus aussi sur profil. Cela représente en tout 56 postes.

Cette évolution nous semble inquiétante. Sur quels critères les candidatures sont-elles retenues ?

Ces postes à profils sont-ils les précurseurs d'une modification future des affectations ignorant les règles collectives ?

Dans le même temps, certaines candidatures à la liste d'aptitude aux fonctions de directions ont été rejetées. Selon l'administration, les collègues concernés afficheraient ostensiblement leur opinion en particulier sur Base élèves.

Le SNUipp dénonce ces décisions qui sont des attaques à la liberté d'opinion garantie par les droits de la fonction publique. De telles décisions, par l'importance qu'elles ont sur le plan professionnel, sont loin d'être anodines : elles visent à distiller la crainte et à freiner les engagements militants et syndicaux des enseignants.

**Dossier réalisé par les délégués SNUipp à la CAPD : Pascal André, Philippe Blot, Nicole Pignard-Marthod, Anne Tuaille, David Pairone, Gabrielle Beyler, Nadège Berthon, Emmanuel Carroz, Yannick Excoffon.**

## MOUVEMENT DÉSTRUCTURÉ : LA SUITE DANS LES IDÉES.

Un barème qui ne sert plus, les zones à géométrie variable, des nominations incompréhensibles, une lecture impossible, une vérification impossible, des résultats incohérents, du mécontentement tous azimuts, et trois points de suspicion... pour dire : «Et j'en passe...».

Toutes ces mesures et leurs conséquences n'ont qu'un seul but : supprimer la notion de fonctionnaire titulaire de son poste. Objectif très cohérent avec le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, avec la précarisation, avec la privatisation... et j'en passe.

Cet objectif est une vieille antienne du credo de la droite libérale. Relisez le rapport Longuet Lasry à la demande du premier Ministre d'alors Raymond Barre. À l'attention de qui croirait encore à l'innocence du pouvoir, voici des extraits de ce bijou qui date du 2 octobre 1979 :

«L'enseignement est à la fois une mission d'Etat lorsqu'il s'agit de concevoir les filières, les programmes, bref le cadre général. L'exécution peut en être parfaitement confiée à des agences régionales - ou départementales - ouvertes ou non sur les collectivités locales et se comportant en véritables

employeurs. Le concours s'efface devant l'examen et l'employeur propose un contrat dans le cadre d'une convention collective spécifique.[...] Une rapide analyse montre que la fonction publique d'Etat garderait à peine 400 000 agents alors que les agences en regrouperaient 1 600 000. Aucune ne devrait en réunir plus de 5000 ou 10000 pour être effectivement gérable...»

Et j'en passe... Une pièce de plus du puzzle de la démolition de la Fonction Publique appliquée à l'Ecole Publique.

**31 mai 2010 René RAFFARD**

# STAGE SYNDICAL D'AVRIL : UN TEMPS FORT !

Le 1<sup>er</sup> et 2 avril derniers, notre section organisait à Grenoble deux journées de stage consacrées au métier, ses transformations, la place du syndicat, la vie des secteurs...

Ne cherchez pas le poisson, nous étions bien une quarantaine le premier jour et une trentaine le lendemain à nous informer, réfléchir, témoigner, débattre et nous enrichir mutuellement. Nous étions ravis du nombre de «stagiaires» et avons aussi beaucoup apprécié la qualité et la diversité des interventions et des échanges. Les journées ont donc été denses (c'est dire s'il y a matière à discuter et réagir aujourd'hui devant l'évolution de notre profession !) et certains sujets auraient mérité que l'on y consacre plus de temps. Nous espérons ne pas avoir fait trop de frustrés !



A l'heure où se rencontrer, parler et mobiliser est devenu bien difficile, le «succès» de ce stage prouve que nous devons préserver et développer ces moments de réflexion collective sur temps scolaire, pour exprimer nos attentes, questionnements et propositions pour défendre l'Ecole Publique et porter un autre projet de société.

Ce moment riche nous a donné l'envie de renouveler cette initiative l'année prochaine.

Nous proposerons dès la rentrée plusieurs stages thématiques. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux !

*Catherine BLANC-LANAUTE*

## RESF : PAS UNE SEULE CHAISE VIDE DANS NOS CLASSES !

Vendredi 28 mai, le collectif Millet Aubrac a exprimé lors d'un rassemblement festif sa solidarité avec 2 familles des écoles Lucie AUBRAC et MILLET de Grenoble.

De nombreux parents et enseignants étaient présents pour soutenir ces 2 familles victimes de lois qui ont rendu les parents de nos élèves « sans papiers ».

Chacune de ces familles a connu une trajectoire et une histoire dramatique. Réfugiée en France, chacune peu à peu, cherche à se reconstruire mais doit faire face à des menaces de reconduite à la frontière qui aurait des conséquences dramatiques. Ces situations leur empêchent toute projection sereine dans l'avenir et obligent à un quotidien angoissant et précaire.

Leurs enfants sont scolarisés dans nos classes depuis parfois plusieurs années. Pour eux, le départ forcé vers un

pays que leurs parents ont quitté serait un déracinement total, un traumatisme.



Aucune garantie pour leur sécurité, leur scolarité, n'est possible si leurs parents sont expulsés.

Le collectif de citoyens Millet Aubrac œuvre pour aider ces familles, et pour que soit respecté un des droits fondamentaux des enfants : être éduqué et vivre en sécurité auprès de ses parents.

Nous resterons vigilants pendant les vacances scolaires et continuerons à entourer ces familles afin que nos élèves retrouvent leur place sur les bancs de nos écoles à la rentrée de septembre, aux côtés de leurs camarades de classe.

*Emmanuel Carroz, Gabrielle Beyler*

A la veille des vacances d'été, soyons attentifs aux situations de certains de nos élèves dans les écoles.

N'hésitez pas à prendre contact avec le Réseau Education Sans Frontières :  
resf38@no-log.org  
Téléphone : 06 81 03 52 27  
Consultez les dates de réunions, les mobilisations organisées sur le site [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org) (rubrique 38)

Pas une seule chaise vide dans nos classes à la rentrée !

# APRÈS LA FORMATION CONTINUE, C'EST LA FORMATION INITIALE QU'ON SUPPRIME

Encore une fois Molière est d'actualité: «qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.» Et le gouvernement n'utilise plus que cette stratégie pour se débarrasser d'un service public auquel les français, sondage après sondage, se montrent toujours aussi attachés. Quel malheur pour nos dirigeants de ne pas arriver à faire baisser cette popularité malgré tous les coups portés! Ils s'évertuent donc à faire dysfonctionner toutes les parties du corps enseignant, espérant tenir leurs promesses européennes d'ouvrir les services publics, et en particulier l'éducation, au privé. Et quoi de plus puissant après avoir sabré les effectifs et le budget de l'école que d'arrêter de former les enseignants ?

Nous n'avons déjà pratiquement plus de formation continue, c'est donc maintenant le tour de la formation initiale. Pour devenir enseignant aujourd'hui, il faut avoir un master 2 (bac + 5, quel qu'il soit, et il n'existe pour l'heure aucun master sciences de l'éducation), et réussir le concours. Une fois cette étape franchie, le nouvel enseignant est, en Isère, envoyé directement sur le terrain. L'administration lui réserve en effet un poste à temps complet dans une école, en comptant sur les collègues en poste pour le former. Il est ainsi demandé à l'équipe en place non seulement de revoir sa répartition des classes pour éviter au nouveau le CM2, le CP et les doubles niveaux, mais aussi d'assurer sa formation initiale. Et pour un master 2 en finance ou en sciences nucléaires cela sera vaste: ce qu'est un cahier journal (un quoi?), le travail en atelier (ah bon vous avez des machines-outils ici?), pourquoi il faut remplir les bidons de colle avant de faire une séance collage, et puis et surtout comment un enfant apprend-il, quelles pratiques mettre en oeuvre ?

De plus, en Isère, notre hiérarchie a sciemment choisi d'ignorer les consignes ministérielles. En effet,



lorsque ce projet a été voté puis mis en place, le SNUipp a obtenu du ministre qu'aucun poste ne soit bloqué au mouvement et que les nouveaux soient affectés comme TR, en surnombre dans les écoles jusqu'à la Toussaint. Et bien dans l'académie de Grenoble (hormis l'Ardèche), malgré une intervention spéciale du SNUipp auprès du ministre pour l'académie de Grenoble, c'est tout le contraire qui a été choisi ! Non seulement des postes ont été bloqués (et l'impact sur le mouvement des titulaires est considérable), mais les lauréats du concours ne seront pas nommés TR mais adjoints. Si médiatiquement on dit souvent que les projets sont soumis aux partenaires syndicaux, sous entendant qu'ils acceptent, concrètement comment se sont passées ces discussions en Isère? Comme cela se fait au niveau national, les représentants du personnel, dont ceux du SNUipp, ont été conviés à un groupe de travail au rectorat pour débattre du projet. S'en sont suivies 3 heures de «bataille» et un

nombre impressionnant d'arguments de la part des représentants du personnel pour ne pas bloquer de postes au mouvement et pour ne pas envoyer les nouveaux directement dans une classe en solo. Malgré cela le recteur a imposé sa décision (postes bloqués, affectation sur des postes d'adjoints). Mais le pire pour l'école, c'est que l'administration iséroise a affirmé en groupe de travail que cette solution était ce qu'il y avait de mieux pour que les jeunes débutent dans le métier !

Si comme nous vous trouvez cette réforme catastrophique, faites le savoir à l'administration. Le SNUipp Isère a déjà lancé plusieurs actions en ce sens (motion du conseil des maîtres en mars, rassemblement devant le rectorat le 20 mai, pétition 100.000 voix pour la formation depuis janvier, etc.) et continuera à se battre pour que cette réforme soit abandonnée.

**Yannick Excoffon**

# MAIS QUE FAIT LA DIRECTRICE ?

Si on s'en tient aux Instructions officielles, être directeur d'école ce n'est pas compliqué : il faut répartir les moyens d'enseignement, admettre les élèves et les répartir, arrêter le service des maîtres, présider les conseils, organiser des élections.

Jusque là, on peut se dire qu'avec un peu de méthode et un peu de décharge c'est faisable. Attendez un peu.

Le directeur doit aussi «assurer la coordination entre les maîtres, et réunir l'équipe éducative». Ca se complique. Une école, ce n'est plus un enseignant devant sa classe. Dans notre école à 8 classes, il y a 11 enseignants qui ne sont jamais présents en même temps, un RASED (oui, oui, on en a encore une cette année) s'y ajoutent les AVS et le coordinateur péri scolaire. Comment assurer une coordination lorsqu'on n'a pas le temps de se rencontrer ? Cela se résume souvent à diffuser les informations par mail. C'est largement insuffisant pour assurer la coordination et l'animation.

«Le directeur représente l'institution scolaire auprès de la commune et des autres partenaires éducatifs». Ca se complique. L'école n'est heureusement pas une forteresse et le nombre de partenaires va croissant. Il y a la mairie et ses services techniques (pourquoi ça disjoncte ? Les WC sont encore bouchés...), mais aussi le péri scolaire pour lequel il faut organiser l'occupation des locaux et distribuer les élèves quand les périodes d'ateliers ne correspondent pas aux périodes d'aide personnalisée.

N'oublions pas les stagiaires, les assistants de langues, les chercheurs à la recherche d'enfants pour mettre en



œuvre leur protocole de recherche. Les services sociaux pour les élèves suivis et parfois la justice, la médecine scolaire.

Les employeurs des AVS et de l' EVS

Et puis et puis, les fournisseurs, les éditeurs et commerciaux divers (le crédit municipal de Lyon peut vous aider à réduire vos impôts, les sociétés de surveillance peuvent faire des rondes pendant les vacances...) et tous ceux qui proposent des spectacles, des visites, des séjours...

Mais tu as un jour de décharge pour faire tout ça !

Oui, heureusement, mais il est largement occupé à remplir les différentes enquêtes demandées par notre administration : base élèves doublée de déclaration papier pour dire la même chose, enquête langue vivante, enquête

langue et culture d'origine, enquête TICE, et tous les suivis à assurer : accompagnement éducatif, REP, orientation. J'oubliais la comptabilité !

Et les poux qui sont de retour et les bourdons qui font leur nid et les parents de ... qui veulent voir la directrice et personne d'autre ; et les élèves du collègue absent à répartir qui n'attendent pas le jour de décharge !

Alors faut-il se convaincre qu'il n'y a pas de solution ? Et si plutôt que de chercher à créer un corps de directeurs sans mission d'enseignement on cherchait d'abord comment donner du temps aux équipes pour se coordonner, comment créer un cadre d'emploi pour une assistance administrative à la direction ?

**Nicole Pignard Marthod.**  
**Directrice fatiguée mais pas encore découragée.**

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone ; 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

Directeur de la publication : Anne Tuillon - Mise en page : Electrum Design

Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal juin 2010

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.





# BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone fixe : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....  
 Portable : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ----- Commune : -----  
 Poste occupé : ----- à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps   
 Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; PE2  ; PE1  ; Retraité   
 Echelon : .....

Montant de la cotisation en euros : ..... (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.**  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négociable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

**Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPERS

## Tableau des cotisations 2009-2010 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Instituteur</b>						120	123	131	138	146	159
<b>Instit. 1/2 tps</b>						88	90	94	100	106	116
<b>Instit. à 75%</b>						99	105	111	117	123	136
<b>IMF</b>							136	143	148	156	169
<b>PE</b>			122	129	136	145	153	164	175	190	203
<b>PE 1/2 tps</b>			89	93	98	105	111	118	125	138	147
<b>PE à 75%</b>			105	110	116	122	131	141	150	161	172
<b>PEMF</b>						155	163	174	186	200	213
<b>PE hors cl.</b>		173	187	200	213	227	241				
<b>PEGC</b>						128	135	143	150	158	166
<b>PEGC hors cl.</b>	142	149	157	166	179	192					
<b>Retraité</b>	Instit., PE 8ème (indice<540) :95				PE 9ème et + (540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir SES - SEGPA	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	5 euros

**IUFM : PE1 : 37** | **IUFM : PE2 et LC : 75** | **Assit. éducation : 37** | **autre cas : nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....  
 .....  
 .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....  
 .....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)